

**CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE**

Séance du vendredi 24 septembre 2010

DÉLIBÉRATION N° CG-2010/09/24-3/03

---

Commission n° 3 - Transports, Déplacements et Voirie  
Rapporteur : CORNEILLE Bernard

---

Commission n° 7 - Finances  
Rapporteur : EUDE Gérard

---

**OBJET :** Mise en accessibilité aux personnes à Mobilité Réduite (PMR) de points d'arrêts du réseau Seine-et-Marne Express. Demande de subventions auprès du STIF et de la Région Ile-de-France.  
Demande de subvention auprès de la Région Ile-de-France.

Il est proposé que le Département se porte maître d'ouvrage des travaux de la mise en accessibilité aux PMR de certains points d'arrêts du réseau Seine-et-Marne Express. Les travaux seraient à réaliser entre 2011 et 2015. Par ailleurs, le Département sollicite une subvention auprès du STIF et de la Région Ile-de-France à hauteur de 50 % chacun de ce montant pour financer la réalisation de ces travaux.

**LE CONSEIL GÉNÉRAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

Article 1 : d'approuver le projet de mise en accessibilité de certains points d'arrêts du réseau Seine-et-Marne Express.

Article 2 : d'autoriser le Département, en tant que maître d'ouvrage de l'opération citée en objet de la présente délibération, à solliciter auprès de la Région Ile-de-France une subvention au taux maximum pour financer les travaux de mise en accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite, des points d'arrêts du réseau Seine-et-Marne Express dont la liste figure en annexe.

Article 3 : d'inscrire aux budgets concernés les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet.

LE PRESIDENT

Vincent ÉBLÉ